

**« CRITT »**

**TECHNIQUE JET FLUIDE ET USINAGE**

**Siège social : 8, Parc Bradfer**

**55000 BAR LE DUC**

**RAPPORTS**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

**S.A. FIDUREX**

**Société de Commissaires aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de NANCY**

**29, Boulevard de la Rochelle**

**55000 BAR LE DUC**

**RAPPORT GENERAL**

**EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN  
Christophe PETITJEAN  
Cyrille KAH

**SIÈGE SOCIAL**

■ 55000 BAR LE DUC  
29, Bd de la Rochelle - B.P. 80051  
☎ : 03 29 79 04 42  
Fax : 03 29 76 37 17

**AGENCES**

■ 55200 COMMERCY  
1 Bis, rue de Lisle  
☎ : 03 29 91 04 50  
Fax : 03 29 91 32 79

■ 52100 SAINT-DIZIER  
13, Rue du Dr Desprès  
☎ : 03 25 56 33 19  
Fax : 03 25 56 29 64

**RAPPORT GENERAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

**CRITT**  
**TECHNIQUE JET FLUIDE ET USINAGE**


**Siège social : 8 parc Bradfer**

**55000 BAR LE DUC**

Monsieur le Président,  
Mesdames, et Messieurs les Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2006**, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association **CRITT** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. 



## **I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.


Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

*Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.*

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

L'activité de votre association repose en partie sur des prestations exécutées en conformité avec des conventions conclues auprès de différents organismes financeurs. La réalisation de ces prestations se déroule souvent sur plusieurs exercices. Afin de nous assurer de la correcte appréhension des produits et des charges correspondantes sur l'exercice concerné, nous avons examiné les documents mis à notre disposition étant entendu qu'il est parfois difficile de recouper ces informations avec des données extérieures à l'entreprise. 

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BAR LE DUC,  
Le 30 avril 2007

**Pour la SA FIDUREX**  
***Le Président du Conseil d'Administration***  
***et Directeur Général***

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Petitjean', is written over a horizontal line.

**François PETITJEAN**  
***Commissaire aux comptes***

## Bilan actif

1

## BILAN - ACTIF

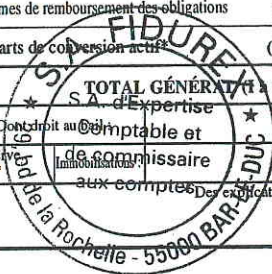
D.G.I. N° 2050 7

(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CRITT TJFU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 8 rue Antoine Durenne Parc Bradfer 55000 BAR LE DUC		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 41170170900015		Code APE 742C		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122006		N-1 31122005				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	AE				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	47 084	6 114	40 969	19 479
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	743 159	596 308	146 851	139 398
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 201	5 942	20 259	19 501
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY	303 910		303 910		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI						
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>1 120 355</b>	<b>608 364</b>	<b>511 991</b>	<b>178 379</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	53 910	5 306	48 603	39 357
		Autres créances (3)	BZ	CA	470 344		470 344	264 473
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	88 626		88 626	140 751	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 289		2 289	1 406	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>615 170</b>	<b>5 306</b>	<b>609 864</b>	<b>445 989</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actifs (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>1 735 526</b>	<b>613 671</b>	<b>1 121 855</b>	<b>624 368</b>	
Renvois : (1) Dont droit au capital			CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *								

Cegid Group



(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## Bilan passif

2

BILAN - PASSIF avant répartition

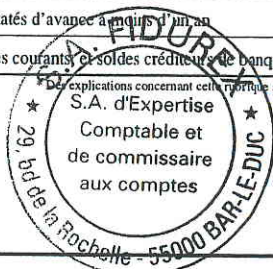
D.G.I. N° 2051 7

(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CRITT TJFU		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	21 971	(14 418)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	8 293	36 390	
	Subventions d'investissement	DJ	174 683	177 768	
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	204 949	199 740	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	56 541	52 113	
	Provisions pour charges	DQ			
<b>TOTAL (III)</b>	DR	56 541	52 113		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	224 767	169	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	230 000	230 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	121 852	47 861	
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 642	74 852	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	125 693		
Autres dettes	EA	92 408	19 630		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	860 364	372 514		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 121 855	624 368		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	860 364	372 514		
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	224 767	169		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## Compte de résultat

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 7

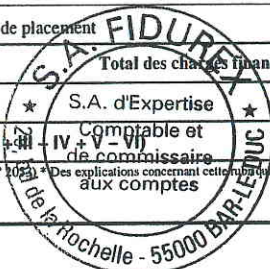
(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : CRITT TJFU								Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	467 399	FH		FI	436 521	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	467 399	FK		FL	436 521	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	818	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 385	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 871	
						FR	474 475	442 440
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 983	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	198 303	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 723	
	Salaires et traitements*					FY	161 661	
	Charges sociales (10)					FZ	67 192	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	80 014
							GB	105 876
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 911
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)						GE	2	
						GF	527 789	
						GG	492 476	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							(53 314)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	15	
	Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
						GP	17	
<b>Total des produits financiers (V)</b>							15	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 561	
	Différences négatives de change					GS	6 553	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
						GU	11 561	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							6 553	
						GV	(11 544)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(64 858)	
							(56 574)	

(RENOIS : voir tableau n° 2031) \* Des explications concernant certaines données sont données dans la notice n° 2032.





## Compte de résultat suite

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

D.G.I. N° 2053 7

(2007)

Formulaire obligatoire article 53 A  
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise CRITT TJFU

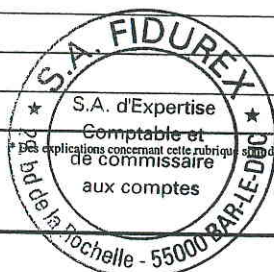
Néant  \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENVOIS

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	80 276
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	80 276
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	81
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	4 428
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	4 509
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	75 766
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 614
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	554 769
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	546 475
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	8 293
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	3 066
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):		Exercice N	
ALIGNEMENT COMPTES DE TIERS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REPRISE SUBVENTIONS INVESTISSE		81	80 276
PROVISION DEPART RETRAITE		4 428	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## Identification de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : CRITT TJFU

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/06, dont le total est de 1 121 855 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 8 293 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/06 au 31/12/06.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le bureau de l'association.





## Index petites ou moyennes sociétés

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/06 au 31/12/06		Informations		
Éléments n°		Produites	Non produites	
		Référence	N / S	N / A
<b>Règles et méthodes comptables</b>				
1	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	pme001		
<b>Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat</b>				
2	État de l'actif immobilisé	pme002		
3	État des amortissements	pme003		
4	État des provisions	pme004		
5	État des échéances des créances et des dettes	pme005		
6	Informations et commentaires sur :			
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	pme601		X
.2	Réévaluation	pme602		X
.3	Frais d'établissement	pme603		X
.4	Frais de développement	pme604		X
.5	Fonds commercial	pme605		X
.6	Intérêts immobilisés	pme606		X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant	pme607		X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant	pme608		X
.9	Avances aux dirigeants	pme609		X
.10	Produits à recevoir	pme610		
.11	Charges à payer	pme611		
.12	Charges et produits constatés d'avance	pme612		
.13	Frais d'émission d'emprunt à étaler	pme613		X
.14	Composition du capital social	pme614		X
.15	Parts bénéficiaires	pme615		X
<b>Engagements financiers et autres informations</b>				
7	Crédit-bail	pme007		X
7 bis	Crédit-bail (état simplifié)	pme07b		X
8	Engagements financiers	pme008		X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles	pme009		X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	pme010		X
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	pme014		X
15	Liste filiales et participations	pme015		X

N / S : non significatif  
N / A : non applicable





## Règles et méthodes comptables

**Règles et méthodes comptables**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

---

• Logiciels	5 ans
• Matériel et outillage industriels	5 ans
• Matériel informatique	5 ans

---



**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements de retraite**

Les indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 4 428.31 € au titre de 2006.  
L'engagement total est donc provisionné pour un montant de 56 541.66 € pour le personnel présent au 31 décembre 2006.



Etat des provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 7

(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CRITT TJFU

Néant  \*

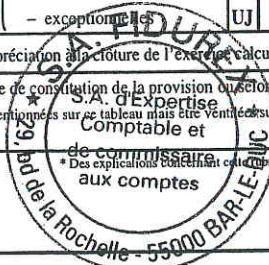
EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5L	5M	5N	5P
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
	- corporelles	6E	6F	6G
	- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
	- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation au 31/12/06 calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.





## Etat des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

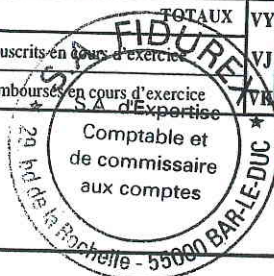
D.G.I. N° 2057 7

(2007)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DEL'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
	Clients douteux ou litigieux		VA	6 346		6 346					
Autres créances clients		UX	47 563		47 563						
Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UQ		UU									
Personnel et comptes rattachés		UY	3 642		3 642						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
DEL'ACTIF CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 982		7 982					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	40 267		40 267					
	Divers		VN								
			VP								
Groupe et associés (2)		VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	418 452		418 452						
Charges constatées d'avance		VS	2 289		2 289						
TOTAUX		VT	526 543	VU	526 543	VV					
RENOIS	(1)	Montant des									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VD								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	224 767		224 767					
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	121 852		121 852						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 484		16 484						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 062		32 062						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 051		15 051						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 044		2 044						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	125 693		125 693						
Groupe et associés (2)		VI	230 000		230 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	92 408		92 408						
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	860 364	VZ	860 364						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	224 598	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 427
Autres créances (financeurs à recevoir)	410 721
Disponibilités	17
<b>TOTAL</b>	<b>421 166</b>



## Détail des charges à payer /charges constatées d'avance

Produits à recevoir : Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan.

418100	Clients fact.a etablir	10 427,92	24 660,15
--------	------------------------	-----------	-----------

<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		<b>10 427,92</b>	<b>24 660,15</b>
--	--	------------------	------------------

468700	A recevoir div. financeurs	199 026,60	206 411,00
468701	Subv. inv. frt 2004 a rec.	70 465,00	
468703	Prods a recevoir hors.	125 000,00	
468710	Mipi a recevoir	16 229,40	

<b>Autres créances</b>		<b>410 721,00</b>	<b>206 411,00</b>
------------------------	--	-------------------	-------------------

518700	Interets a recevoir	17,20	15,59
--------	---------------------	-------	-------

<b>Disponibilités</b>		<b>17,20</b>	<b>15,59</b>
-----------------------	--	--------------	--------------

<b>Total</b>	<b>421 166,12</b>	<b>231 086,74</b>
--------------	-------------------	-------------------

Charges constatées d'avance :

486000	Charges constat.d'avance_	2 289,37	1 406,30
--------	---------------------------	----------	----------

<b>Total</b>	<b>2 289,37</b>	<b>1 406,30</b>
--------------	-----------------	-----------------

Charges à payer : Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan.

518600	Agios commissions a payer	6 767,73	169,63
--------	---------------------------	----------	--------

<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>6 767,73</b>	<b>169,63</b>
---	--	-----------------	---------------

408000	Fres fourmiss. a recevoir		9 998,56
408100	Fournisseurs fact.a recev	591,67	
408110	Honoraires fnp	5 980,00	
408120	C.c.i. fnp	1 794,00	

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>8 365,67</b>	<b>9 998,56</b>
---	--	-----------------	-----------------

428200	Conges a payer	11 815,32	16 345,50
438200	Charges soc/conges payes	4 726,13	6 538,20
448600	Formation prof. a payer	914,00	1 060,12
448610	Taxe apprent. a payer	1 130,00	999,29

<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>18 585,45</b>	<b>24 943,11</b>
------------------------------------	--	------------------	------------------

<b>Total</b>	<b>33 718,85</b>	<b>35 111,30</b>
--------------	------------------	------------------

Produits constatés d'avance : Néant





**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

François PETITJEAN  
Christophe PETITJEAN  
Cyrille KAH

**SIÈGE SOCIAL**

■ 55000 BAR LE DUC  
29, Bd de la Rochelle - B.P. 80051  
☎ : 03 29 79 04 42  
Fax : 03 29 76 37 17

**AGENCES**

■ 55200 COMMERCY  
1 Bis, rue de Lisle  
☎ : 03 29 91 04 50  
Fax : 03 29 91 32 79

■ 52100 SAINT-DIZIER  
13, Rue du Dr Després  
☎ : 03 25 56 33 19  
Fax : 03 25 56 29 64

**RAPPORT SPECIAL**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006**

**CRITT**  
**TECHNIQUE JET FLUIDE ET USINAGE**

**Siège social : 8 parc Bradfer**

**55000 BAR LE DUC**

Monsieur le Président,  
Mesdames, et Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612-5 du code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS  
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

**Administrateurs concernés :**

**Monsieur Michel JUBERT, président et administrateur de la CCI  
Monsieur Patrice LOMBARD, administrateur**

Dans le cadre du développement du CRITT, la Chambre de Commerce et D'Industrie de la Meuse a consenti, à votre association, une avance de trésorerie de 468 415.27 € suivant les termes de la convention signée le 5 novembre 2003. Cette avance a été partiellement remboursée.

Au 31 décembre 2006, il subsiste un compte courant créditeur d'un montant de 230 000 € qui a porté intérêts à 3% : votre association a enregistré, au titre de 2006, une charge financière de 6 900 €.

Par ailleurs, le CRITT a pris en charge sur l'exercice 2006 des prestations administratives facturées par la CCI de la Meuse pour un montant de 1 500 € HT.

Fait à BAR LE DUC,  
Le 30 avril 2007

**Pour la SA FIDUREX**  
***Le Président du Conseil d'Administration  
et Directeur Général***



**Francois PETITJEAN**  
***Commissaire aux comptes***